DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d'AUBAGNE

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Convocation du **13/12/2024**

Publication le 24/12/2024

Conseillers en exercice : 43

Présents : 31 Quorum : 22 L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25 201224

OBJET: FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI

Approbation de l'Avenant 1 à la Convention de mutualisation Ville / CCAS.

PRESENTS:

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie MOURNAUD. HARKANE. Monsieur Léo Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Laurent GUEDJ. Madame Cécile BOURGUIGNON. Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX. Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES:

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20241220-201224_25-DE Reçu le 24/12/2024 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 24/12/2024



Délibération n°25 201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

Madame Danielle MENET rapporte :

Défini par les articles L123-4 et suivants et R123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que par le décret n°95-562 du 6 Mai 1995, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public communal qui anime une action générale de prévention et de développement social dans une collectivité.

A ce titre, le C.C.A.S. de la ville d'Aubagne est chargé de l'action sociale municipale et intervient notamment dans les domaines relevant de la solidarité et de la gérontologie.

A ces missions, s'ajoute la conduite des politiques publiques de la Commune, en lien avec la Direction Citoyenneté et Solidarités.

Pour répondre au mieux aux demandes des usagers et pour soutenir l'action du C.C.A.S., une nouvelle Convention cadre entre la Ville et le C.C.A.S. a été approuvée par délibérations concordantes le 12 décembre 2023 par le Conseil Municipal et le 19 décembre 2023 par le Conseil d'Administration, venant ainsi fixer les conditions et modalités de ce partenariat.

Toutefois, au regard de l'exercice écoulé, des ajustements s'avèrent aujourd'hui nécessaires, d'une part, pour mettre à jour la nature des contributions humaines réciproques et leur quotité, et, d'autre part, pour apporter des modifications aux compétences dévolues à la commission de suivi, prévue à l'article 6.2 de la Convention cadre en vigueur.

Cette délibération a pour objet d'approuver l'Avenant n°1 à la Convention de mutualisation entre la Ville et le C.C.A.S. tenant compte des ajustements évoqués supra.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles pris notamment en ses articles L123-4 et suivants et R123-1 et suivants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L1611-4 et L2313-1.

CONSIDÉRANT qu'il convient de poursuivre la collaboration entre la Ville et le C.C.A.S., en mutualisant les fonctions supports concernées par les concours apportés réciproquement et préciser les modalités de calcul et de remboursement choisies.

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20241220-201224_25-DE Reçu le 24/12/2024 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR

24/12/2024



Délibération n°25_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)

ARTICLE 1er : d'APPROUVER l'Avenant n°1 à la Convention de mutualisation entre la Ville et le C.C.A.S., ainsi que ses annexes ;

ARTICLE 2: d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous actes s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAYMaire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20241220-201224_25-DE Reçu le 24/12/2024 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 24/12/2024

